IVG : inscrire ce droit dans la constitution et le rendre effectif pour toutes !

A l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement, les organisations syndicales du monde de l'éducation se mobilisent à travers un texte commun signé par l'UNSA Éducation.



A l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement, les organisations syndicales du monde de l'éducation se mobilisent à travers un texte commun signé par l'UNSA Éducation. La fédération des métiers de l'éducation, de la recherche et de la culture porte avec fierté le flambeau du combat féministe qu'elle entend mener à la fois du point de vue éducatif pour l'égalité filles-garçons et l'éducation sexuelle et affective, mais aussi sur le terrain de l'égalité professionnelle et en interne en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et d'accès des femmes aux responsabilités.

IVG : INSCRIRE CE DROIT DANS LA CONSTITUTION ET LE RENDRE EFFECTIF POUR TOUTES !

le document signé par les organisations syndicales de l'éducation nationale en pdf ici.

IVG : inscrire ce droit dans la constitution et le rendre effectif pour toutes !

Nos organisations syndicales militent depuis de nombreuses années pour que toutes les personnes, qui le souhaitent, puissent avoir accès à l'avortement quelque soit leur lieu de vie. Le droit à l'avortement n'est pas acquis dans tous les pays et parfois menacé. En Europe, la Pologne, Malte, Andorre, Monaco interdisent toujours l'avortement et la situation en Italie ou en Hongrie demeure inquiétante. Aux États-Unis, la Cour Suprême a abrogé le droit constitutionnel à l'avortement laissant le choix aux états de le mettre en œuvre ou non. 26 États l'autorisent encore alors que les autres l'ont interdit, restreint ou fragilisé. Les femmes d'Amérique latine luttent pour arracher ce droit et l'obtenir comme en Argentine et en Colombie. En Afrique et au Moyen-Orient,l'avortement est totalement interdit ou très restrictif.

En France, si le droit à l'IVG existe, son plein exercice n'est pas garanti. En 2023, 223 300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées pour toutes mais chaque année 5 000 femmes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger parce que les conditions nécessaires ne sont pas réunies dans le pays : fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse, périodes de pénuries de pilules abortives, la double cause de conscience qui permet à certains médecins de refuser de pratiquer l'avortement et les délais plus restrictifs que dans d'autres pays européens.

A l'école, les filles doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux informations relatives sur la contraception et l'IVG et d'une orientation rapide si besoin. Faute de personnels de santé scolaire suffisants ou d'éloignement des d'établissements scolaires des centres d'IVG ou d'associations d'aide, le parcours peut devenir très vite compliqué.

Il y a urgence à mettre en place des équipes pluridisciplinaires complètes dans tous les établissements scolaires. Il y a aussi urgence à renforcer le service public hospitalier pour que toutes les femmes puissent activer ce droit donc accéder à l'avortement sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations revendiquent l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française et revendiquent également que ce droit soit inscrit dans la Charte Européenne des droits fondamentaux.

Nos organisations appellent à rejoindre les manifestations organisées le 28 septembre

Pour le droit à l'avortement, nous revendiquons que :

- **La clause de conscience spécifique des professionnelles de santé soit supprimée de la loi ;**
- **La loi de constitutionnalisation du droit à l'avortement la garantisse à toutes;**
- **La production des pilules abortives soit garantie afin d'empêcher toute pénurie et garantir l'accès à l'IVG,**
- **Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires ;**
- **Des campagnes d'information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement ;**
- **Tous les moyens contraceptifs doivent faire l'objet d'un remboursement intégral, pour que toutes et tous puissent choisir celui qui leur convient ;**
- **Une éducation aux sexualités doit être prodiguée à toutes et à tous ;**
- **des équipes pluridisciplinaires complètes dans chaque établissement.**
- **Au plan international, l'avortement doit être légalisé dans tous les pays.**

Nos organisations s'opposent à toute menace qui vise à remettre en question le droit à l'avortement, comme tout autre droit, des personnes, femmes, hommes, minorités de genre. Elles dénoncent les dangers des extrêmes-droites et des conservateurs quant aux menaces qu'ils représentent pour ces droits.

aHR0cHMlM0ElMkYlMkZ3d3cudW5zYS1lZHVjYXRpb24uY29tJTJGYXJ0aWNsZS0lMkZhY3RlLWlpLWRl